

Taiwan

Cahier d'auto sensibilisation

Adoption ouverte



Les adoptions faites auprès de Taïwan sont dites ouvertes, c'est dire qu'on souhaite et encourage qu'une certaine communication subsiste entre la mère biologique et l'enfant adopté à l'étranger, par le biais des agences. Bien qu'il s'agisse d'une adoption plénière qui rompt de façon légale les liens filiaux, les parents désirant adopter à Taïwan devront s'engager en toute connaissance de cause et avec l'ouverture d'esprit qui s'impose.

À Taïwan, le choix des parents adoptants est laissé aux familles biologiques et souvent leurs propres critères sont imposés. Malgré la rupture des liens juridiques de filiation définitive, les parents biologiques choisissent également les modalités des contacts post adoption avec leur enfant biologique.

Suite à la décision d'abandon de leur enfant, quelques dossiers de postulants à l'adoption sont présentés par les travailleurs sociaux aux parents biologiques. La lecture des dossiers est présentée tout en protégeant certains éléments de confidentialité. Les parents biologiques sont amenés à effectuer un choix.

Les postulants à l'adoption, sélectionnés par la famille biologique, sont soumis à un questionnaire afin de bonifier l'évaluation psychosociale. Ils savent alors que leur dossier est parmi la sélection. Cette procédure est une source d'anxiété et de stress pour les postulants à l'adoption. Elle crée un espoir qui peut se transformer en déception si le dossier n'est pas retenu. Cette situation est souvent mal vécue. Il est donc très important d'avoir une bonne préparation pré-adoption des postulants et un soutien à l'adoption tout au long de cette procédure particulière autant lors de leur évaluation psychosociale. Les postulants doivent comprendre que l'adoption se fait dans l'intérêt supérieur de l'enfant et que la meilleure famille pour cet enfant est jumelée. Cela ne remet aucunement en question les compétences des postulants.

De façon générale, l'adoption ouverte couvre les situations impliquant un certain type de contact entre l'adopté, ses parents adoptifs et ses parents d'origine. Les moyens utilisés pour favoriser ces contacts ainsi que leur régularité peuvent revêtir des formes très diverses tels que des lettres, des cartes d'anniversaires, des photos et des présents.

Indépendamment des moyens utilisés, il existe des avantages directs pour les différentes parties prenantes de l'adoption ouverte, tels que le respect du droit à connaître ses origines et la possibilité de maintenir des relations avec sa famille d'origine. Pourtant, ce type d'adoption présente également des risques, surtout en l'absence de supervision du processus par une autorité compétente, de préparation approfondie et de soutien professionnel.

Pour garantir la protection des droits de toutes les personnes impliquées, le processus d'adoption ouverte doit bénéficier d'une supervision par une autorité compétente - qu'elle soit administrative ou judiciaire - responsable de vérifier que cette option correspond bien à l'intérêt de l'enfant, d'homologuer les accords conclus entre les parties, d'en assurer la bonne mise en œuvre et la modification en cas de besoin.

L'adoption ouverte ne doit pas résulter d'une affaire strictement privée au risque de compromettre les droits et le bien être de toutes les parties concernées, à commencer par l'enfant. En ce sens, elle ne doit intervenir qu'après que l'apparement légal ait eu lieu.

Malgré que Taïwan utilise le terme d'adoption ouverte pour se référer aux adoptions caractérisées par le maintien d'une certaine forme de contact, l'échange d'informations demeure partiellement confidentielle (adresse, no. de téléphone, courriels...).

L'adoption ouverte confère à l'enfant la possibilité de connaître et de s'approprier son histoire complète et de comprendre les raisons ayant conduit ses parents à le confier à une autre famille. L'adoption ouverte apporte ainsi des réponses aux nombreuses questions que se pose l'enfant de façon «naturelle» et transparente, évitant les non-dits. L'enfant, devenu adolescent, a son mot à dire dans le choix de la forme et de la fréquence des contacts avec ses parents d'origine. En évitant une rupture définitive des liens de l'enfant avec ses parents d'origine - d'autant plus si une certaine forme de lien était établie avant l'adoption et/ou si l'enfant est plus âgé - l'adoption ouverte peut atténuer le sentiment de perte et d'abandon de l'enfant.

La construction simultanée de liens avec la famille adoptive et le maintien d'une certaine forme de lien avec la famille d'origine peut s'avérer conflictuelle pour l'enfant. Elle peut en effet exercer sur lui une pression affective/émotionnelle et engendrer un certain flou quant au sentiment d'appartenance de l'enfant à une et/ou l'autre famille. Selon cette perspective l'adoption ouverte peut entraver le bon déroulement du processus d'appartenance à la famille adoptive. L'adoption ouverte n'est pas un processus figé dans le temps. Basé sur la volonté des parties à un moment donné, il est susceptible d'évoluer. Ainsi, l'adopté plus grand peut exprimer son désir d'augmenter, ou au contraire de diminuer, les contacts avec ses parents d'origine. L'existence des médias sociaux peut générer des contacts non supervisés entre l'adolescent adopté et ses parents d'origine, au risque de mettre en danger l'adolescent non préparé à d'éventuelles réactions de la famille d'origine (refus de contact, révélation abrupte des circonstances de l'adoption, etc.).

Grâce à l'adoption ouverte, la question de la communication des origines par les parents adoptifs à l'enfant adopté se fait de façon plus naturelle et transparente. Cela facilite le processus de révélation à l'enfant de son adoption, un point souvent délicat pour les parents adoptifs qui s'interrogent beaucoup quant au meilleur moment et à la meilleure façon de faire. L'adoption ouverte permet en outre aux parents adoptifs de disposer de connaissances sur l'historique médical de l'enfant et de sa famille d'origine et de lui apporter les soins appropriés en cas de besoin.

Lorsque les parents adoptifs ont adopté plusieurs enfants de parents différents, le fait que seuls certains d'entre eux maintiennent un contact avec leurs parents d'origine alors que cela n'a pas été possible pour le(s) autre(s), peut créer une situation d'inégalité et s'avérer difficile à gérer pour les parents adoptifs. De plus, à l'intérieur d'une fratrie, chaque enfant est susceptible de réagir différemment au maintien d'un contact avec la famille d'origine, autre cas délicat pour les parents adoptifs.



La différence sociale et économique des familles - adoptives et d'origines - peut soulever certains risques. Dans de très rares cas, les parents adoptifs peuvent faire l'objet de sollicitations matérielles ou autres (pressions de la part d'autres membres de la famille d'origine pour établir des contacts ou augmenter la fréquence des contacts, etc.). Une des parties peut ne pas respecter l'accord conclu, sachant que ces accords relèvent dans la majorité des cas d'un accord moral. Pour prévenir ces risques d'une part, et résoudre les difficultés d'autre part, les parties doivent être préparées et bénéficier d'un support professionnel tout au long du processus.

L'intervenant professionnel peut jouer un rôle à différents niveaux. La préparation approfondie de chacun des acteurs impliqués, en premier lieu, la personne adoptée qui pourrait se retrouver confrontée à un sentiment de confusion quant à son identité et son statut familial; en second lieu, les parents adoptifs qui risquent parfois de vivre cette situation avec un sentiment de tristesse face aux émotions vécues par l'enfant.

 *Enfants d'Orient et d'Occident*
Adoption et parrainage du Québec